

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ETAT DANS LE VAL-D'OISE

Novembre 2017 - RAAE n° 61 du 13 novembre 2017  
publié le 13 novembre 2017

Préfecture du Val-d'Oise  
Direction de la Coordination et de l'Appui Territorial  
Bureau de la coordination administrative  
CS 20105 - Avenue Bernard Hirsch  
95010 CERGY-PONTOISE

Tél. 01 34 20 29 39  
Fax 01 77 63 60 11  
mél : [courrier@val-doise.gouv.fr](mailto:courrier@val-doise.gouv.fr)

L'intégralité du recueil est consultable en préfecture  
et sur le site Internet de la préfecture du Val-d'Oise : [www.val-doise.gouv.fr](http://www.val-doise.gouv.fr)

# **PREFECTURE DU VAL-D'OISE**

## **CABINET**

### **DIRECTION DES SECURITES**

#### **Service interministériel de défense et de protection civiles**

Arrêté n° 2017-041 du 13 novembre 2017 modifiant l'arrêté n° 2017-0040 du 10 novembre 2017 portant composition du jury d'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques



PRÉFET DU VAL-D'OISE

PRÉFECTURE

Direction des Sécurités

Service interministériel de défense et de  
protection Civiles

**ARRÊTÉ n° 2017-0041 MODIFIANT L'ARRETE n° 2017-0040  
PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMEN DE  
CERTIFICATION A LA PÉDAGOGIE APPLIQUÉE A  
L'EMPLOI DE FORMATEUR EN PRÉVENTION ET  
SECOURS CIVIQUES**

**Le Préfet du Val-d'Oise,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite**

**VU** le code de la sécurité intérieure ;

**VU** le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteurs des premiers secours ;

**VU** le décret du 14 avril 2016 nommant monsieur Jean-Yves LATOURNERIE en qualité de préfet du Val-d'Oise ;

**VU** l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;

**VU** l'arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue des premiers secours ;

**VU** l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ;

**VU** l'arrêté du 8 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie initiale et commune de formateur » ;

**VU** l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

**VU** l'arrêté du 2017-0040 portant composition du jury d'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques ;

**VU** la décision d'agrément n° PAE FPSC – 1610 A 10 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » délivrée le 4 octobre 2016 par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise à la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire ;

**VU** le Certificat de condition d'exercice délivré le 23 novembre 2015 par la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire au Rectorat de Versailles ;

VU la demande présentée le 13 novembre 2017 par l'académie de Versailles ;

Sur proposition de la directrice de cabinet du préfet du Val-d'Oise,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Le jury d'examen de la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques est modifié comme suit :

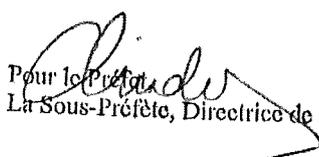
- Monsieur Denis FERRIER, président du jury, formateur de formateur au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Val d'Oise,
- Docteur Christine AYRAULT, médecin,
- Monsieur Thierry GUENNEC, formateur de formateur à l'éducation nationale du Val d'Oise,
- Monsieur Jérôme SAINZ, formateur de formateur au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Val d'Oise,
- Madame Eve LELOUP-COZE, formateur de formateur à l'éducation nationale du Val d'Oise.

**Article 2** – L'examen des dossiers se déroulera le 13 novembre 2017, au collège Wanda LANDOWSKA à SAINT-LEU-LA-FORET.

**Article 3** – La directrice du cabinet du préfet est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à l'inspection académique du Val d'Oise..

Fait à Cergy-Pontoise, le **13 NOV. 2017**

Le préfet,

  
Pour le préfet,  
La Sous-Préfète, Directrice de cabinet

Cécile DINDAR